



FICHE DE SUIVI : AVANCEMENT A LA HORS CLASSE CERTIFIES - PLP - EPS - CPE Campagne 2014

Cette fiche nous permettra de suivre votre dossier d'avancement à la hors classe et de vous informer le plus rapidement possible des résultats de la CAPA chargée d'étudier votre dossier.

SE-UNSA : Syndiqué(e) Non-syndiqué(e) Adhésion jointe

NOM : _____ NOM de jeune fille : _____

Prénom : _____ Date de naissance : ____/____/____

Adresse: _____

Code Postal : _____ Ville: _____

Courriel: _____ Tél: _____

Établissement d'affectation : _____

Discipline enseignée : _____

Echelon actuel : _____ - depuis le : ____/____/____ (date du dernier changement d'échelon)

- obtenu au : Grand Choix Choix Ancienneté

Notation (100 points) ne rien inscrire dans les cases grisées

Note pédagogique (au 31 août 2013) : _____ Date de la note ____/____/____

Note administrative (au 31 août 2013) : _____

Note globale (au 31 août 2013) : _____ (pour les CPE note administrative x 5)

vos pts correctif

Parcours de carrière (50 points max) ne rien inscrire dans les cases grisées

Passage au 11ème échelon au Choix ou au Grand Choix (50 points sauf CPE 30 points)

Passage 11ème échelon à l'Ancienneté : si cumul 2 avis "exceptionnel", 2 avis "fort" ou 1 de chaque (50 pts sauf CPE 30)

Passage au 10ème échelon au Choix ou au Grand Choix (10 points) uniquement pour Certifiés, PLP, EPS

Points

Éléments de G.R.H. Académiques ne rien inscrire dans les cases grisées

Fonction spécifique de chef de travaux (bonif. 15 points sauf en cas d'obtention d'un avis "implication" et/ou "engagement et efficacité" faibles)

Affectation actuelle en établissements (ZEP / étab. sensibles / zone violence / ECLAIR) ou affectation en SEGPA et EREA (bonif. 15 points si depuis 3 ans sauf en cas d'obtention d'un avis "implication" et/ou "engagement et efficacité" faibles)

Affectation ancienne en établissements sensibles (ZEP / zone violence...): bonif. 10 points sous réserve de justification de cette affectation avant le 25/04/2014)

Bi-admissibilité à l'agrégation (bonif. 15 points pour certifiés et profs d'EPS)

Points

Valeur et investissement professionnels (50 points max) ne rien inscrire dans les cases grisées

Les avis seront donnés, d'une part et d'autre part :

par le chef d'établissement (implication)	Vos Points	Correctif	par le corps d'inspection (engagement et efficacité)	Vos Points	Correctif
- avis exceptionnel (25 points)			- avis exceptionnel (25 points)		
- avis fort (15 points)			- avis fort (15 points)		
- avis satisfaisant (10 points)			- avis satisfaisant (10 points)		
- avis faible (0 points)			- avis faible (0 points)		

TOTAL

--	--

Fiche à retourner par courrier : SE-UNSA Toulouse - 19, Bvd Silvio Trentin - 31200 TOULOUSE
ou par mail : ac-toulouse@se-unsatoul.org

J'accepte de fournir au S.E.-UNSA les informations nécessaires au suivi de mon dossier de promotion. Je demande au S.E.-UNSA de me fournir les informations administratives et corporatives concernant gestion et le déroulement de ma carrière auxquelles il a accès notamment à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6 janvier 1978. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au Syndicat des Enseignants, 209, bd St Germain - 75007 PARIS.

Date _____ Signature _____